

**Subventions aux associations étudiantes
de la Faculté de Médecine Purpan –
Budget 2017.**

Conseil d'administration du 29 mai 2017

Délibération 2017/05/CA-045

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

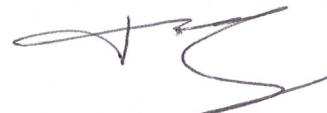
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de la Faculté de Médecine Purpan du 2 mars et du 18 avril 2017 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers allouent les subventions suivantes aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Purpan – budget 2017 - pour un montant total de 1 800 € :

- | | |
|---|---------|
| - Tutorat Associatif Toulousain (organisation concours blanc PACES) | 100 € |
| - Association des Internes en Médecine Générale (AIMG) | 700 € |
| - Association Corporative des Etudiants en Médecine de Toulouse | 1 000 € |

Toulouse, le 29 mai 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0